AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex
* * *

DÉPÔT PRÉFECTURE LE
10 SEP. 2013

Fonction Publique

ARRÊTÉ RH 224/13

MODIFICATION DE LA DATE DE LA COMMISSION DE SELECTION PROFESSIONNELLE D'INTEGRATION AU GRADE DE TECHNICIEN, REDACTEUR ET ATTACHE POUR L'ANNEE 2013

LE PRÉSIDENT DE LA C.A.R.A.

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique ;
- VU le Décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1er de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique ;
- VU la délibération en date du 8 mars 2013 relative au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 février 2013 ;
- VU le courrier du Centre de Gestion de la Charente-Maritime en date du 28 mai 2013 portant désignation de Monsieur Martial de VILLELUME en qualité de représentant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime dans la commission de sélection professionnelle organisée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ;
- VU l'empêchement pour cas de force majeure de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, d'assister à la commission de sélection professionnelle le 24 septembre 2013 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1: L'article 4 de l'arrêté RH 155/13 du 1er juillet 2013 est annulé et modifié comme suit :

ARTICLE 2 : La commission de sélection professionnelle d'intégration au grade de technicien, rédacteur et attaché pour l'année 2013 se réunira le 25 septembre 2013 à partir de 9h30 au siège de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 107 avenue de Rochefort 17201 ROYAN CEDEX.

ARTICLE 3: Les autres articles de l'arrêté RH 155/13 du 1er juillet 2013 sont inchangés et demeurent en vigueur.

ARTICLE 4: Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac 86000 POITIERS dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services, par intérim, de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, affiché dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et publié sur son site Internet.

Ampliation du présent arrêté adressée à :

- M. le Président du Centre Départemental de Gestion de la Charente-Maritime ;
- M. le Trésorier Principal de ROYAN, Receveur communautaire ;

POUR AMPLIATION

Le Président,

AGGLOMÉRATION
ROYAN ATLANTIQUE
107, Avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex

Jean-Pierre TALLIEU

FAIT à ROYAN, le 9 septembre 2013

Le Président,

- Signé -

Jean-Pierre TALLIEU